



## FÉDÉRATION DE TIR DU CANADA

**Titre de la politique :** Critères de sélection pour les coupes du monde

Politique n° : HP2020.005

Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet 2020

Dernière révision : 28 juin 2020

**RESPONSABLE DE LA POLITIQUE :** Comité haute performance

**PERSONNE-RESSOURCE :** Vice-président Haute performance

### 1. Objectif de la politique :

Établir les critères selon lesquels la représentation de la FTC par un athlète à une coupe du monde est approuvée par la FTC.

### 2. Procédure :

Les athlètes seront sélectionnés selon leur rang au sein de l'équipe, ainsi que selon leur engagement dans l'entraînement. Un athlète doit avoir un programme d'entraînement annuel approuvé par l'entraîneur national ou le Comité haute performance afin de pouvoir participer à une coupe du monde.

Les athlètes de l'équipe nationale dans une discipline, qui sont nommés sur l'équipe développement dans une deuxième discipline, pourront concourir pour le résultat dans leur deuxième discipline si cela n'empêche pas la participation d'un autre athlète de l'équipe nationale.

Selon les demandes, il sera possible pour un athlète de l'équipe développement de concourir pour le résultat. L'athlète devra faire une demande par courriel à l'entraîneur national en mettant en copie le Vice-président Haute performance et le directeur technique. Ces demandes seront évaluées cas par cas. La décision de participation sera prise, en autres, selon l'engagement dans l'entraînement et les résultats obtenus auparavant lors de compétitions internationales et nationales (au cours de l'année précédente).

Les athlètes juniors faisant partie de l'équipe développement ou de l'équipe nationale pourront participer aux coupes du monde s'ils ont payé les frais d'équipe nécessaires. Tous les athlètes juniors peuvent participer à une coupe du monde junior si leur programme d'entraînement annuel a été approuvé par l'entraîneur national ou le Comité haute performance avant leur participation à la coupe du monde. Tous les athlètes juniors doivent se conformer à l'annexe de l'athlète junior.

## Critères pour les épreuves en équipes mixtes

**Coupes du monde** ~ Tous les athlètes désirant participer à une épreuve en équipes mixtes à une coupe du monde doivent recevoir l'approbation de l'entraîneur national avant d'informer les bureaux de la FTC. L'entraîneur national a le dernier mot pour toutes les épreuves en équipes mixtes. Si plus d'une femme et un homme participent à la discipline, l'entraîneur national a la responsabilité de sélectionner les

athlètes. Les athlètes seront sélectionnés selon, entre autres, l'expérience, l'habileté et le rang au sein de l'équipe.

**Jeux d'importance** ~ L'entraîneur national est l'autorité pour la sélection de toutes les équipes pour les épreuves en équipes mixtes pour tous les jeux d'importance. Ces équipes seront sélectionnées selon, entre autres, l'expérience, l'habileté et le rang au sein de l'équipe. Il est de la responsabilité de l'entraîneur national d'informer le bureau de la FTC de toutes les décisions sur ces équipes.